



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 9 décembre 2010 — N° 167

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant la prestigieuse reconnaissance des Nations Unies aux employés de Revenu Québec.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant Festi-Vent sur glace à Saint-Placide.

Mme Vallée (Gatineau) fait une déclaration concernant l’Australie méridionale qui nommera sur son territoire une zone de forêt urbaine en l’honneur du premier ministre du Québec.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant le 100^e anniversaire de l’école Notre-Dame-des-Victoires.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration afin d’exprimer ses vœux de Noël.

9 décembre 2010

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Noël du pauvre.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant la situation d'Haïti.

M. Pigeon (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Noël au Trait-Carré dans le comté de Charlesbourg

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant la situation dans le Bas-Saint-Laurent.

À 9 h 57, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

9 décembre 2010

Présentation de projets de loi

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 127 Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 127.

M. Trottier (Roberval) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 490 Loi sur l'utilisation accrue du bois dans la construction

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 490.

M. Khadir (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 491 Loi interdisant l'exploration et l'exploitation de l'amiante et de l'uranium au Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 491.

9 décembre 2010

Dépôts de documents

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

L'avant-projet de loi intitulé « Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme ».

(Dépôt n° 1972-20101209)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction et déposées par les députés suivants :

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Girard (Gouin), le 27 octobre 2010

M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Pinard (Saint-Maurice), le 28 octobre 2010

M. Rebello (La Prairie) et Mme Malavoy (Taillon), le 2 novembre 2010

M. Gauvreau (Groulx) et Mme Doyer (Matapédia), le 3 novembre 2010

M. Bédard (Chicoutimi) et M. Robert (Prévost), le 4 novembre 2010

M. Pagé (Labelle), le 9 novembre 2010

Mme Bouillé (Iberville), le 10 novembre 2010

M. Turcotte (Saint-Jean), le 11 novembre 2010

M. Blanchet (Drummond), le 16 novembre 2010

Mme Beaudoin (Rosemont), le 17 novembre 2010

M. Traversy (Terrebonne), le 18 novembre 2010

M. Dufour (René-Lévesque), le 23 novembre 2010

M. Bergeron (Verchères), le 24 novembre 2010

M. Rathé (Blainville), le 25 novembre 2010

(Dépôt n° 1973-20101209)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010.

(Dépôt n° 1974-20101209)

9 décembre 2010

Dépôts de rapports de commissions

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 8 décembre 2010, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 232, Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches. Le rapport ne contient pas d'amendement;

(Dépôt n° 1975-20101209)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 8 décembre 2010, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 230, Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1976-20101209)

Les rapports sont adoptés.

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 8 décembre 2010, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 228, Loi concernant la Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association coopérative. Le rapport ne contient pas d'amendement

(Dépôt n° 1977-20101209)

Le rapport est adopté.

M. Kotto (Bourget), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 8 décembre 2010, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 231, Loi concernant le Centre d'accueil Dixville Inc. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1978-20101209)

9 décembre 2010

Le rapport est adopté.

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 30 novembre 2010, les 2, 3, 7 et 8 décembre 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1979-20101209)

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, a tenu des auditions publiques les 23 août, 10 septembre et 7 octobre 2010, et des séances de travail les 23 août, 9 et 10 septembre et le 7 octobre 2010, sur les sujets suivants : le soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice; la vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal; et la sélection des immigrants travailleurs qualifiés. Le rapport contient 17 recommandations.

(Dépôt n° 1980-20101209)

Dépôts de pétitions

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 627 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des haltes-garderies communautaires.

(Dépôt n° 1981-20101209)

9 décembre 2010

M. Traversy (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 13 648 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les frais de scolarité.

(Dépôt n° 1982-20101209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Marois (Charlevoix) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 453 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services de santé à l'hôpital de Baie-Saint-Paul.

(Dépôt n° 1983-20101209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 55 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1984-20101209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 779 citoyens du Témiscamingue, de l'Abitibi et d'ailleurs au Québec, concernant une démarche entreprise par Mobilisation Témiscamingue.

(Dépôt n° 1985-20101209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Drolet (Jean-Lesage) dépose :

9 décembre 2010

L'extrait d'une pétition, signée par 675 citoyens et citoyennes de la circonscription de Jean-Lesage, concernant la contrebande de tabac dans la circonscription de Jean-Lesage.

(Dépôt n° 1986-20101209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 200 citoyens et citoyennes de Montréal et des ses environs, concernant le financement des haltes-garderies communautaires.

(Dépôt n° 1987-20101209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Traversy (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 14 040 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les frais de scolarité.

(Dépôt n° 1988-20101209)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Girard (Gouin) dépose :

Copie d'une note, en date du 8 février 2010, adressée à la Société de l'assurance automobile du Québec, transmise par le cabinet de relations publiques National, concernant le Salon de la moto et VTT de Québec.

(Dépôt n° 1989-20101209)

9 décembre 2010

À la demande de M. le président, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté à la séance du 8 décembre 2010 sur la motion de M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, proposant l'adoption du projet de loi n° 114, Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **130** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 114 est adopté.

Motions sans préavis

M. Charest, premier ministre, conjointement avec Mme Marois, chef de l'opposition officielle, et après consultation auprès de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE, conformément au *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, M^e Jacques Saint-Laurent, membre et président de la Commission d'accès à l'information, soit nommé commissaire à l'éthique et à la déontologie pour un mandat de cinq ans à compter du 5 janvier 2011 et que ses conditions de travail soient celles déposées en annexe.

9 décembre 2010

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de M^e Jacques St-Laurent, ses conditions de travail et un extrait du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*.

(Dépôt n° 1990-20101209)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **131** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Charest, premier ministre, après consultation auprès de Mme Marois, chef de l'opposition officielle, de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), de M. Caire (La Peltrie) et de M. Khadir (Mercier), propose :

QUE, conformément aux articles 478 et 479 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3), M. Jacques Drouin, adjoint au directeur général des élections, cadre classe 2, soit nommé directeur général des élections pour un mandat de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2011, et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de M. Jacques Drouin, ses conditions de travail et un extrait de la *Loi électorale*.

(Dépôt n° 1991-20101209)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 478 de la *Loi électorale*, un vote par appel nominal est tenu.

9 décembre 2010

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **132** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Charest, premier ministre, après consultation auprès de Mme Marois, chef de l'opposition officielle, de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), de M. Caire (La Peltrie) et de M. Khadir (Mercier), propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), M^e Jean Chartier, membre de la Commission d'accès à l'information, soit nommé membre et président de cette Commission pour un mandat de cinq ans à compter du 5 janvier 2011, en remplacement de M^e Jacques St-Laurent et que ses conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de M^e Jean Chartier, ses conditions de travail et un extrait de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

(Dépôt n° 1992-20101209)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **133** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

9 décembre 2010

M. Charest, premier ministre, après consultation auprès de Mme Marois, chef de l'opposition officielle, de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), de M. Caire (La Peltrie) et de M. Khadir (Mercier), propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), M^e Christiane Cantin, régisseuse de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, soit nommée membre de la Commission de la fonction publique pour un mandat de cinq ans à compter du 17 janvier 2011.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de M^e Christiane Cantin et un extrait de la *Loi sur la fonction publique*.

(Dépôt n° 1993-20101209)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la *Loi sur la fonction publique*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **134** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), conjointement avec Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le cinquantième de l'indépendance du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de la République de Centrafrique, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Mali, de la Mauritanie, de Madagascar, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Somalie, du Tchad et du Togo, un événement parmi les plus marquants de l'histoire politique et sociale de l'Afrique moderne;

1920

9 décembre 2010

QU'elle salue tous les Québécoises et les Québécois originaires de ces 17 pays africains, elles et eux faisant aujourd'hui partie de la grande famille québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), conjointement avec M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Bédard (Chicoutimi), Mme Roy (Lotbinière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail exceptionnel de M. Marcel Blanchet qui, depuis le 3 mai 2000, assume les fonctions de directeur général des élections et de président de la Commission de la représentation électorale (CRE);

QU'à l'occasion de son départ, qu'elle l'assure de sa reconnaissance pour avoir assuré la tenue des élections et des référendums, d'avoir veillé à l'application des lois électorales, d'avoir garanti le plein exercice des droits électoraux en plus d'avoir assuré la promotion des valeurs démocratiques de la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bonnardel (Shefford), conjointement avec M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie), présente une motion concernant le fascicule 2 du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 décembre 2010

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 129, Loi modifiant diverses dispositions en matière de régimes complémentaires de retraite concernant notamment les options d'acquittement en cas d'insolvabilité de l'employeur.
-

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de statuer sur la demande de mandat d'initiative concernant la contrebande du tabac.
-

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 128, Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les fonds spéciaux et le secteur financier.

Après débat, le rapport est adopté.

9 décembre 2010

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

À 12 h 52, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 08.

À 15 h 09, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 22.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal, ainsi que les amendements transmis par M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

9 décembre 2010

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose que le projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 123 est adopté.

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que le projet de loi n° 118, Loi concernant le financement des partis politiques, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que le principe du projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 119 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 119 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

9 décembre 2010

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que le principe du projet de loi n° 120, Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 120 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 120 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 17, 18, 19 et 20 août et le 20 septembre 2010, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le mandat d'initiative portant sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries. Ce rapport contient 16 recommandations.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 5 minutes sont accordées au député de Mercier; 1 minute 45 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 8 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

9 décembre 2010

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 10 décembre, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 10 décembre, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

9 décembre 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, proposant l'adoption du projet de loi n° 114, Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections :

(Vote n° 130)

POUR - 110

Auclair	Curzi	Lapointe	Rebello
Bachand	D'Amour	Leclair	Reid
(Outremont)	Deltell	L'Écuyer	Richard
Bachand	Diamond	Lehouillier	(Marguerite-D'Youville)
(Arthabaska)	Doyer	Lemay	Richard
Beauchamp	Drainville	Lessard	(Duplessis)
Beaudoin	Drolet	MacMillan	Robert
(Mirabel)	Dubourg	Malavoy	Rotiroti
Beaudoin	Dufour	Maltais	Roy
(Rosemont)	Dutil	Mamelonet	Simard
Bergman	Ferland	Marceau	(Kamouraska-Témiscouata)
Bernard	Fournier	Marcoux	Simard
Bernier	Gagnon-Tremblay	Marois	(Richelieu)
Bérubé	Gaudreault	Marsan	Simard
Billette	(Jonquière)	Matte	(Dubuc)
Blais	Gaudreault	McKay	Sklavounos
Bolduc	(Hull)	Ménard	St-Amand
Boucher	Gautrin	Moreau	St-Arnaud
Bouillé	Gauvreau	Morin	St-Pierre
Boulet	Gendron	Normandeau	Thériault
Carrière	Gignac	Ouellette	Traversy
Chagnon	Girard	Ouimet	Tremblay
Champagne	Gonthier	Pagé	Trottier
Charbonneau	Grondin	Paquet	Turcotte
Charest	Hamad	Pelletier	Vallée
Charette	Hivon	(Saint-Hyacinthe)	Vien
Charlebois	Houda-Pepin	Picard	Villeneuve
Chevarie	Huot	Pigeon	Weil
Corbeil	James	Pinard	Whissell
Courchesne	Khadir	Poirier	
Cousineau	Kotto	Ratthé	

9 décembre 2010

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, conjointement avec Mme Marois, chef de l'opposition officielle, et après consultation auprès de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), de M. Caire (La Peltrie) et de M. Khadir (Mercier), proposant que M^e Jacques Saint-Laurent soit nommé commissaire à l'éthique et à la déontologie :

(Vote n° 131)

POUR - 111

Auclair	Cousineau	Kotto	Poirier
Bachand	Curzi	Lapointe	Ratthé
(Arthabaska)	D'Amour	Leclair	Rebello
Bachand	Deltell	L'Écuyer	Reid
(Outremont)	Diamond	Léger	Richard
Beauchamp	Doyer	Lehouillier	(Marguerite-D'Youville)
Beaudoin	Drainville	Lemay	Robert
(Mirabel)	Drolet	Lessard	Rotiroti
Beaudoin	Dubourg	MacMillan	Roy
(Rosemont)	Dufour	Malavoy	Simard
Bergman	Dutil	Maltais	(Richelieu)
Bernard	Ferland	Mamelonet	Simard
Bernier	Fournier	Marceau	(Kamouraska-Témiscouata)
Bérubé	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Simard
Billette	Gaudreault	Marois	(Dubuc)
Blais	(Hull)	Marsan	Sklavounos
Bolduc	Gaudreault	Matte	St-Amand
Bonnardel	(Jonquière)	McKay	St-Arnaud
Boucher	Gautrin	Ménard	St-Pierre
Bouillé	Gauvreau	Moreau	Thériault
Boulet	Gendron	Morin	Traversy
Carrière	Gignac	Normandeau	Tremblay
Chagnon	Girard	Ouellette	Trottier
Champagne	Gonthier	Ouimet	Turcotte
Charbonneau	Grondin	Pagé	Vallée
Charest	Hamad	Paquet	Vien
Charette	Hivon	Pelletier	Villeneuve
Charlebois	Houda-Pepin	(Saint-Hyacinthe)	Weil
Chevarie	Huot	Picard	Whissell
Corbeil	James	Pigeon	
Courchesne	Khadir	Pinard	

9 décembre 2010

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, après consultation auprès de Mme Marois, chef de l'opposition officielle, de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), de M. Caire (La Peltrie) et de M. Khadir (Mercier), proposant que M. Jacques Drouin soit nommé directeur général des élections :

(Vote n° 132)

(identique au vote n° 131)

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, après consultation auprès de Mme Marois, chef de l'opposition officielle, de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), de M. Caire (La Peltrie) et de M. Khadir (Mercier), proposant que M^e Jean Chartier, soit nommé membre et président de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 133)

(identique au vote n° 131)

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, après consultation auprès de Mme Marois, chef de l'opposition officielle, de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), de M. Caire (La Peltrie) et de M. Khadir (Mercier), proposant que M^e Christiane Cantin, soit nommée membre de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 134)

(identique au vote n° 131)